

MAIRIE DE ST JEAN DE NAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 30 juillet à 21h, à la salle du conseil à Saint Jean de Nay, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire le 24 Juillet 2020 conformément à l'article L2121,10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Stéphane CHABRIER, Daniel LANGLADE, Yves MASSERAND, Franck MOUILHADE, Jean Marc NAUTON, Nathalie OLLIER, Patrick PIGEON.

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame le Maire est secrétaire de séance.

1. Budget primitif 2020 et budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil fait lecture en détail de chaque compte et ligne budgétaire.

Le montant total du budget 2020 est de : **496 352,49 €**

- Le budget de fonctionnement dépenses et recettes s'équilibre à : **370 193,71 €**
- Le budget d'investissement s'équilibre à : **126 158,78 €**

Le budget du CCAS (section de fonctionnement) s'équilibre à : **3 435,05 €**

Section de fonctionnement (370 193,71 €) – Détail des dépenses :

- charges à caractère général.....	111 450,00 €
- charges de personnel et frais assimilés.....	146 400,00 €
- autres charges de gestion courante.....	29 340,00 €
- charges financières et exceptionnelles.....	11 900,00 €
- total des dépenses d'ordre.....	71 103,71 €

Section de fonctionnement (370 193,71 €) – Détail des recettes :

- atténuations de charges.....	17 500,00 €
- produits des services, du domaine et ventes diverses.....	5 212,00 €
- impôts et taxes.....	145 584,00 €
- dotations, subventions et participations.....	108 431,00 €
- autres produits de gestion courante.....	9 500,00 €
- résultat reporté ou anticipé.....	83 966,71 €

Emprunts :

Le tableau des emprunts au 1^{er} janvier 2020 fait ressortir que le :

- Nombre d'emprunts en cours : 4
- Capital restant dû : 426 523,05 € (soit près de 86% du budget de la commune)
- Annuité ou remboursement de la dette par an : 39 100,68 €.

Par emprunt : date de départ, objet, durée totale du prêt, montant mensuel de l'échéance

- 2004, appartements Beyssac, 20 ans 467,77 €/mois
- 2013, enrobés Cereix - Les Granges, 15 ans 1 063,58 €/mois
- 2015, auberge Les Nayades, 25 ans 1 116 ,90 €/mois
- 2018, voirie, 15 ans 610,13 €/mois

Le budget est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions accordées aux associations

ACCA	200
AMICALE DE MUSIQUE	430
APE ASCAL HAON	200
ASS DES MAIRES RURAUX	75
ASS SPORTIVE ET CULTURELLE	100
CINAYMA	200
CENTRE DE SECOURS LOUDES	50
CENRE DE SECOURS SIAUGUES	50
CLUB DES MYRTILLES	200
GROUPE FEMININ	200
SECTION AFN	200
SYNDICAT AGRICOLE ST JEAN	200
TOTAL (en euros)	2 105

Approuvé à l'unanimité.

3. Vote des taux d'impositions 2020 du Foncier bâti et du Foncier non bâti.

Pas d'augmentation des taux. Ils restent à 7,53% pour le bâti et 39,97% pour le non bâti. Ces taux sont nettement inférieurs à la moyenne départementale qui sont de 19,76% pour le bâti et 72,30% pour le non bâti.

Approuvé à l'unanimité.

4. Auberge des Nayades

Départ du gérant de l'auberge des Nayades.

Le bail commercial 3 - 6 - 9 (ans) sera résilié par anticipation au 31 Juillet 2020.

Il a été constaté un gros problème de chauffage, de fuites d'eau, et un assainissement de qualité moyenne dans cet établissement. Une expertise sera réalisée afin de pallier à ces difficultés.

Approuvé à l'unanimité.

5. Dossier adressage

Reprise du dossier adressage, une subvention DETR a été attribuée le 22 Juillet 2020 d'un montant de 5819 euros.

Approuvé à l'unanimité.

6. Aménagements de la mairie

Des travaux d'aménagements de la mairie vont être poursuivis (accès handicapé, étanchéité - verrière, aménagement de salle, toilettes, chauffage mairie.)

Une subvention importante de la région avait été attribuée en 2017 pour un montant de 16 000 euros. Les travaux vont débiter au plus vite afin de ne pas perdre cette subvention.

Approuvé à l'unanimité.

7. Intempéries du 12 juin 2020

Suite aux intempéries du 12 juin 2020 un dossier DETR 2020 pour les dommages sur les chemins ruraux peut être déposé avant le 11 Août 2020.

Approuvé à l'unanimité.

8. Toiture de l'école

A la demande des parents d'élèves, le toit de l'école a été expertisé par le bureau d'études SARL ROCHARD le 20 Juillet 2020. Il en résulte qu'il n'y pas de risque à court terme pour cette charpente, toutefois, et dans un moyen terme (5 à 10 ans) il faudra envisager sa réfection totale.

Le rapport a été transmis aux parents et sera affiché en mairie.

Approuvé à l'unanimité.

9. Projet RN 88 2X2 voies Saint Hostien - Le Pertuis

L'avis des élus portant à discussion, Madame Le Maire fait procéder au vote :

- 5 voix pour
- 2 voix contre
- 1 abstention

L'avis de la municipalité sera transmis au service concerné.

10. Questions diverses :

- demande de remise de panneaux de priorité à droite dans le village de Beyssac suite à leur disparition. Avis favorable.

- changement de la lame de déneigement, le matériel acheté n'étant pas adapté aux passages de rues étroites dans certains villages et chemins de sable (Musqui et Montagnazet). Cela engendre un coût supplémentaire d'environ 5000 euros. (Devis en attente)

- entrée de Saint Jean de Nay dangereuse sur la D590 due à la vitesse excessive de certains automobilistes. La mise en place d'un radar pédagogique est à l'étude.

- en raison des restrictions sanitaires, la vogue du 29 et 30 Août sera annulée (bal, manèges, feux d'artifices ...).

Toutefois le conseil municipal souhaite garder le lien avec les administrés et offrira à tous les habitants de la commune l'apéritif :

Le : dimanche 30 Août - À partir de 11h30 - Près du terrain de foot.

L'amicale de musique sera présente.

- La pompe qui sert à arroser le terrain de foot (endommagée depuis 2 ans) a été changée **en urgence** ainsi que le tableau électrique afin de préserver le gazon menacé par la canicule.

Madame le Maire clôt les débats, et lève la séance à 0h45.

Madame Le Maire

Dominique THOLLET

-